

LCL DOUBLE HORIZON SEPT 2017 ECHU

SYNTHESE DE
GESTION

31/01/2022

DIVERSIFIÉ ■

Données clés (Source : Amundi)

Forme Juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification AMF : **Non applicable**
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR0013268372**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **33,80 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **1 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligible PEA : **Oui**
Frais d'entrée (maximum) : **0,00%**
Frais courants : **0,27%**

Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **02/11/2017**
Durée de vie :
4 ans (2 ans en cas de remboursement anticipé)
Date d'échéance : **02/11/2021**
Sous-jacent : **Euro Stoxx 50**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **04/11/2019**

Profil de risque et de rendement (SRRI)



↳ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

↳ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

LCL Double Horizon (Sept 2017) est un placement lié aux marchés actions, au travers de l'Indice Euro Stoxx 50®(calculé hors dividendes), d'une durée maximum de 4 ans. Il peut bénéficier d'une sortie automatique anticipée à 2 ans en cas de hausse ou de stabilité de l'Indice. Les gains annoncés sont des gains fixes (prédéterminés et plafonnés). Ces placements présentent un risque de perte en capital non mesurable a priori si l'Indice connaît une baisse de plus de 40% à 4 ans. Cette perte en capital serait égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice.

- Au lancement la valeur initiale de l'indice est déterminée.

- A la date anniversaire des 2 ans.

. Si l'Indice est en baisse par rapport à sa valeur initiale, la formule se poursuivra pour 2 années supplémentaires.

. Si l'Indice est en hausse ou stable par rapport à sa valeur initiale : vous percevrez le capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 11 % (soit un TRAB de 5,34 %) et ce, même si l'indice a fortement progressé et la formule s'arrêtera automatiquement.

- Sinon, à l'échéance des 6 ans :

. Si l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à sa valeur initiale : votre capital* sera diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (soit une perte d'au moins 40% du capital investi).

. Si l'Indice connaît une baisse comprise entre -40% et 0% par rapport à sa valeur initiale : vous retrouverez l'intégralité de votre capital(*)

. Si l'Indice connaît une hausse supérieure ou égale à 0% par rapport à sa valeur initiale : vous retrouverez votre capital* augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 22 % (soit un TRAB de 5,10 %)

(*)Important : L'expression "capital" désigne La Valeur Liquidative Initiale. Le capital, les gains et les pertes sont annoncés hors frais d'entrée (compte-titres/PEA) ou frais du contrat d'assurance-vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion) et hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité liée au cadre d'investissement.

Valeur Liquidative

VL de référence * : **100**
Date VL encours FAF : **31/01/2022**
VL : **121,8250**
Evolution depuis l'origine : **21,83%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).



www.amundi.fr

Document destiné aux investisseurs "non professionnels"

DIVERSIFIÉ ■

	Euro Stoxx 50
Niveau initial	3665.39
06/11/2017	3682.36
07/11/2017	3658.77
08/11/2017	3655.04
Valeur de l'indice à 2 ans	3595.5067
15/10/2019	3598.65
16/10/2019	3599.25
17/10/2019	3588.62
Niveau de l'indice à 4 ans	4138.4167
13/10/2021	4083.28
14/10/2021	4149.06
15/10/2021	4182.91

Niveau actuel de l'indice pour information

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg) 17,21%

Frais de sortie

- pour les rachats centralisés jusqu'au 2 novembre 2017 à 12 heures, sur la Valeur Liquidative Finale et postérieurement à la Valeur Liquidative Finale Commission de rachat acquise et non acquise au Fonds : Néant
- pour les rachats centralisés à 12 heures, le jour d'établissement de la dernière valeur liquidative des mois de février, mai, août et novembre de chaque année civile (1) (de février 2018 à août 2021) :
 - > Commission de rachat non acquise au Fonds : Néant
 - > Commission de rachat acquise au Fonds : 1%
- pour les rachats centralisés à d'autres dates (autres valeurs liquidatives) :
 - > Commission de rachat non acquise au Fonds : Néant
 - > Commission de rachat acquise au Fonds : 3%

Cas d'exonération : (1) En cas de fermeture d'une ou plusieurs Bourses de Référence, ce jour sera reporté au premier jour de valeur liquidative suivant pour lequel l'ensemble des Bourses de Référence est ouvert.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.